

Anecdotes notariales

Jean Martineau

Volume 3, Number 2, January 1998

Réels ou fictifs : la contribution des notaires dans la société québécoise

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11224ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Histoire Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Martineau, J. (1998). Anecdotes notariales. *Histoire Québec*, 3(2), 16–38.

nonça l'oraison funèbre de Marchand. La dépouille de Félix-Gabriel Marchand fut par la suite inhumée au cimetière Belmont, à Sainte-Foy, près de Québec.

Conclusion

Parce qu'il a osé énoncer avec courage des idées libérales dans un contexte de société

ultra conservatrice, Félix-Gabriel Marchand aura marqué notre société de nombreux traits bien modernes; notamment par son souci d'assainir les finances publiques, par le soin qu'il a mis à assurer la qualité de l'éducation publique en affirmant la responsabilité de l'État dans ce domaine, puis par sa contribution personnelle à la création d'une littérature québécoise et à la formation d'une opinion publique éveillée par le biais de journaux informés et engagés.

Et puis, qui sait? Si, on avait suivi en 1867, l'opinion de Félix-Gabriel Marchand, et institué au Canada une confédération authentique où chaque province serait demeurée souveraine tout en maintenant un partenariat avec l'État fédéral, peut-être ne serions-nous pas embourbés comme maintenant dans un débat constitutionnel interminable.

Pour terminer, nous saluons en Félix-Gabriel Marchand un notaire de chez nous qui a, comme bien d'autres de nos confrères, généreusement servi le peuple du Québec.



Me Lionel Fortin et madame Linda Carrier lors des conférences sous le thème «Notaires et politique».

Source : FSHQ

*Lionel Fortin est notaire et historien.

NOTAIRES ET HUMOUR

Ancedotes notariales

Me JEAN MARTINEAU,
NOTAIRE À MONTRÉAL

Un testateur, dans son codicile olographe, remercie Saint-Joseph pour sa maternelle protection et l'implore de lui sonner la santé pour faire une belle mort et demande, ne voulant pas se retrouver «refroidi» un bon matin, d'être incendié.

Lu dans un testament olographe, intitulé «Testament oléographe»: «Je recommande mon âne à Dieu»



Desjardins

la Chambre avaient bloqué et il s'agissait de les reprendre. Et la Bâtonnière Borenstein a convenu avec nous que l'on remettrait à nos directeurs généraux le soin d'organiser la logistique de toute l'affaire et la publication dès que nous nous serions entendus sur les auteurs. Nous avons fini par passer une entente sur le choix des auteurs. Si nous tenons compte que nous sommes une profession de 3 300 et que le Barreau en a 17 000, notre proportion de textes d'auteurs est beaucoup plus grande et nous avons donc, en préférant la diplomatie à l'affrontement, fait l'entente avec le Barreau pour les textes, chaque profession assurant elle-même la diffusion des textes agréés. Nous avons aussi fait les ententes financières pour la publication des 3 000 pages de telle sorte que l'enseignement du code civil pour les notaires prévu de 90 heures, avec 60 heures obligatoires, s'est révélé un succès complet. Nous sommes allés assez loin dans notre entente avec le Barreau : la présence et les crédits pouvaient être offerts que les notaires assistent aux cours de la Chambre ou auprès du Barreau. Je crois que chaque ordre professionnel a su retenir ses membres.

La seconde chose que je voudrais signaler c'est l'importance du jugement Crépeau sur une requête du Barreau pour obtenir une décision, une interprétation, sur les droits des notaires de présenter des requêtes sur projet d'accord lorsqu'une séparation ou un divorce se fait à l'amiable. Alors, il y a eu référence et le juge Crépeau a rendu un jugement de plus de 100 pages où il a confirmé – ce qui était important – que les notaires tout comme les avocats peuvent donner des consultations exercées dans tout le sens du droit, la seule chose qui leur est interdite étant de préparer les requêtes. Mais il a considéré que les séparations et les divorces à l'amiable restaient du contentieux. Il n'y a pas eu appel de ce jugement qui nous a été utile en rappelant que les notaires ont la même formation juridique que les avocats.

Enfin, dernier point que j'aimerais signaler, c'est l'initiative que le Bureau a prise pendant ma présidence, de remplacer la revue Notaire d'aujourd'hui, qui était prestigieuse, par un instrument peut-être

plus efficace, plus humble, mais qui revient plus souvent devant nous, *Extracte, qui, je crois, est un succès.*

* Le caractère oral des communications originales a été respecté.

LE PRIX

RODOLPHE-FOURNIER

PRIX DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Une initiative de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec



Promotion de la recherche en histoire concernant le notariat, la profession notariale ou l'utilisation de l'acte notarié authentique comme principale matière de recherche.

Information :

Fédération des sociétés d'histoire du Québec
(514) 252-3031

NOTAIRES ET HUMOUR

Anecdotes notariales

Me JEAN MARTINEAU, NOTAIRE À MONTRÉAL

Une jeune fiancée, aussi innocente que jolie, confia à un notaire qu'elle voulait de se marier en séparation de corps !

Un notaire demande à une femme, si sa maison était un bien propre. Impertinente question à cette dame, un peu gras-souillette, et à qui le notaire parlait de régime !

Pour le commun des mortels, s'ajuster au vocabulaire du notaire n'est pas toujours une mince tâche. Ainsi, plusieurs notaires purent entendre crodicille pour codicille, bail antibiotique pour emphytéotique et chèque en bonne uniforme pour en bonne et due forme.

Certains notaires ont réussi, malgré eux, à fausser l'image qu'ils projettent dans la société. Ainsi, lors de la rédaction d'un inventaire, l'un d'eux écrivait : *« Ici la cave à vin dans laquelle se trouve deux honnêtes barriques de vin blanc, trois honnêtes barriques de vin rouge ... Puis la séance est ajournée. »* À votre santé Maître !

D'autres notaires auraient avantage à relire ce qu'ils écrivent. Nous en tenons pour preuve ce notaire qui, lors de la rédaction d'un inventaire, s'exprime ainsi : *« Dans cette pièce se trouvent trois tableaux, une table, cinq chaises, dont celle sur laquelle je suis assis; le tout de peu de valeur. »* Quelle modestie !